

prise privée à instaurer des régimes de pension, quelle que soit la taille de l'entreprise ou de l'employeur, de les rendre transférables, de prévoir des prestations anticipées, et le reste et le reste.

La troisième voie est celle que recommande le député de Winnipeg-Nord-Centre et qui, sauf erreur, n'a pas l'approbation de son parti. Elle nous ferait étendre le Régime de pensions du Canada et opter, sans nous occuper du secteur privé, pour un régime contributif obligatoire en vertu duquel les retenues à la source des employeurs et des employés au titre du RPC seraient beaucoup plus fortes. Je suppose qu'il faudrait au moins doubler les cotisations actuelles au RPC. Si les conditions réelles ne protégeaient pas suffisamment les travailleurs et si la caisse accusait un si gros déficit, il faudrait au moins la doubler, ce qui représenterait des milliards et laisserait de l'argent à réinvestir ou utiliser à d'autres fins. Toutes ces questions sont en suspens pour le moment, parce que nous ne savons pas ce que le secteur privé peut faire, ni ce qu'il s'engage à faire.

La quatrième voie est mixte et, pour aller plus vite, je l'appelle la formule britannique. Elle consisterait en un vaste régime de pensions qui serait imposé à tous. Toutefois, là où il existe ce qu'on pourrait appeler de bons régimes privés, un certificat serait décerné à l'employeur qui ne serait pas tenu de participer au RPC. Cette formule combinerait la meilleure de deux solutions, parce qu'elle respecterait les bons régimes du secteur privé tout en faisant rapidement bénéficier d'une caisse de retraite les employés qui n'en ont pas.

● (1620)

Le gouvernement fédéral n'est pas seul à intervenir dans cette réforme et aucun gouvernement au Canada n'a entièrement juridiction sur les retraites. Le gouvernement fédéral peut légiférer pour environ 10 p. 100 de la main-d'œuvre et les gouvernements provinciaux se partagent le reste. Il n'est pas juste de dire que les retraites relèvent des provinces dans 90 p. 100 des cas; il n'en est pas ainsi. Chaque province a juridiction sur les employeurs qui se trouvent dans une zone géographique. Par exemple, le gouvernement de la Colombie-Britannique peut établir des règlements pour les employeurs qui se trouvent sur son territoire mais ces derniers, dans le domaine des pâtes et papier, peuvent avoir des succursales au Québec, et ils relèvent alors d'une autre province. C'est pour cette raison qu'il est absolument nécessaire que tous les participants collaborent à cette réforme.

Je pense avoir exposé les cinq objectifs de la conférence, et j'ai aussi voulu présenter rapidement les quatre façons d'intervenir qui s'offrent à nous.

Après cette conférence, nous ferons une évaluation des résultats et nous établirons ensuite la position du gouvernement fédéral. Plus tard nous aurons un grand nombre de séances de consultation et de négociation avec les provinces. Elles devront également établir leur propre position quant aux mesures qu'elles souhaitent pour la réforme des régimes de retraite privés au Canada.

Je pense qu'il est juste de permettre au secteur privé d'avoir la possibilité de continuer à travailler dans ce que je considère comme un secteur prospère. Après tout, les caisses de retraite privées réalisent un profit d'environ 45 milliards de dollars. Si elles ont des faiblesses comme l'absence de protection suffisante ou d'indexation, de transférabilité ou de prestations aux

Les pensions

survivants, nous leur offrons une occasion d'améliorer les régimes qu'elles offrent. Nous leur conseillons de profiter de cette occasion pour offrir des régimes de retraite aux petits employeurs qui ne savent pas très bien de quelle façon procéder. Nous voudrions que le secteur privé nous soumette des idées neuves sur la façon de constituer un fonds commun en vue de protéger les employés contre les employeurs qui ayant fait faillite leur font perdre du même coup leur pension. Il s'agit là d'une proposition d'affaires et les compagnies devraient sauter sur cette occasion de nous proposer quelque chose.

Je ne sais pas exactement combien de temps il me reste, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais dire que rien ne nous permet de conclure que le secteur privé ne soit pas prêt à apporter des changements. Il a pu constater de lui-même par expérience, et le gouvernement ne le lui a pas caché, qu'il ne donnait pas à ses employés autant d'avantages sociaux qu'il le devrait. Les employeurs ont peut-être raté des occasions mais je pense qu'il a tiré une leçon de cette situation.

J'ai constaté une chose qui m'apparaît un progrès et c'est le regroupement des moyens. Au Canada, nous parlons souvent du secteur privé mais celui-ci n'existe plus quand il s'agit de pensions. Il y a de nombreux employeurs différents qui ne sont pas regroupés comme en Europe, où ils constituent un organisme unique appelé «le patronat». Cela n'existe pas au Canada. Les employeurs du secteur privé ont commencé à se regrouper et ont ainsi des porte-parole qui représentent le domaine des pensions du secteur privé. Bon nombre de représentants du secteur privé ont fait des sondages et constitué leurs propres groupes de travail. Ils ont commencé à prendre des mesures en vue de réformer le régime des pensions.

En tant que ministre responsable du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, je suis en quelque sorte le porte-parole des retraités au cabinet, et je dois dire en toute justice que le gouvernement évalue les résultats de la conférence qui, je l'espère, seront publiés tout de suite après les réunions, que le ministre des Finances (M. MacEachen) et moi-même co-présiderons. Nous poserons alors deux questions. Tout d'abord, les réformes proposées par le secteur privé sont-elles suffisantes et nous permettront-elles d'atteindre nos objectifs et, pour être plus précis, nos quatre premiers objectifs en particulier? Dans l'examen des possibilités qui s'ouvrent à nous, la deuxième question est de savoir si cela va apporter des avantages assez rapides. Voilà les questions que je vais poser. Les autres ministres qui ont d'autres attributions devront poser des questions différentes, demander par exemple si l'économie est en situation de payer, etc.

Il n'est que juste de répéter ce que j'ai souvent dit lors d'entretiens avec des groupes divers demandant la réforme des pensions: telle sera ma grille d'analyse des résultats pour le choix d'une solution entre plusieurs.

Je terminerai sur une question qui m'a été souvent posée et qui, j'en suis sûre, sera posée à nouveau à la conférence de la semaine prochaine. Les gens demandent comment il se fait que le Canada se trouve en si mauvaise posture. Il faut que je répète encore une fois que le Canada et la Suède ont les meilleurs régimes publics de retraite du monde mais que, malheureusement, le Canada et les États-Unis ont les plus mauvaises retraites privées du monde. Il importe de s'en